

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20251216-M\_2025\_0030-DE

S<sup>2</sup>LO

SÉANCE DU 16 / 12 / 2025

Date de la convention :  
08 / 12 / 2025

Date d'affichage :  
08 / 12 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 7
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, les seize décembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, M. Charles MIELLIN.

**ABSENT(S) AVEC POUVOIR :** Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET  
M. Julien BUFFAUT à M. Michel BLASER

**ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :** M. Franck GANEVAL, M. Michel RAGEOT

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Céline GROS

**OBJET : SOGEDO – APPROBATION DU RPQS 2024**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les Rapports Annuels sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable pour l'exercice 2024, de la SOGEDO conformément aux dispositions des articles L.2224-5 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport présente :

- Les indicateurs de performance du service de l'eau potable et de l'assainissement.
- Les données financières et techniques.
- Le prix de l'eau et ses composantes.
- Les actions menées pour améliorer la qualité du service.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

- D'APPROUVER les Rapports Annuels 2024 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'Eau Potable ;
- DE TRANSMETTRE la présente délibération à la Préfecture dans les délais légaux.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à transmettre les documents approuvés aux partenaires et instances réglementaires compétents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER

